

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Travail-Justice-Solidarité

DECRET N° D/98/

024

/PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
DU SERVICE NATIONAL DE CONTROLE DE QUALITE ET DES NORMES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Loi Fondamentale,

Vu le Décret n°D/96/098/PRG/SGG du 09 juillet 1996, portant nomination du Premier Ministre,

Vu le Décret n°D/96/099/PRG/SGG/ du 10 juillet 1997 portant nomination des Membres du Gouvernement, modifié par le Décret D/97/013/PRG/SGG du 14 février 1997,

Vu le Décret D/96/111/PRG/SGG du 29 août 1997 portant attributions des membres du Gouvernement,

Vu le Décret n°97/072/PRG/SGG du 5 mai 1997 portant Organisation du Ministère de la Promotion du Secteur Privé de l'Industrie et du Commerce ,modifié par le Décret n°97/282 bis/PRG/SGG du 24 Décembre 1997 ;

DECRETE

Article 1^{er}

Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. Directeur Général du Service National de Contrôle de Qualité et des Normes :

Monsieur **Soumah Bafodé Boua** , Ingénieur des Industries Alimentaires, précédemment en service au Laboratoire National d'analyse de Matoto

2. Directeur Général Adjoint du Service National de Contrôle de Qualité et des Normes :

Monsieur **Traoré Zackariah**, Ingénieur Agronome ,précédemment en service à la Direction Nationale de l'agriculture /service de contrôle de qualité.

Article 2

Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 30 JANVIER 2008

GENERAL LANSANA CONTE